

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

## Arrêté

**fixant la composition du jury national de l'examen de qualification professionnelle des enseignants classés en 2<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> catégorie des établissements d'enseignement agricole privés organisé au titre de l'année 2023**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1997 relatif à l'examen de qualification professionnelle en vue de la délivrance du certificat d'aptitude pédagogique des enseignants classés en 2<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> catégorie des établissements d'enseignement agricole privés,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> catégorie :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale de l'agriculture,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur du Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,

#### Membres titulaires :

##### 2<sup>ème</sup> catégorie

Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,

Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),

Madame Lorraine BATAILLE, professeure de 2<sup>ème</sup> catégorie au lycée de Saint-François la Cadène à Labège (31),

##### 4<sup>ème</sup> catégorie

Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,  
Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),  
Madame Evelyne HANY, professeure de 4ème catégorie au lycée du Nivot à Lopérec (29).

Membres suppléants :

2<sup>ème</sup> catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),

Monsieur Jérôme EUDES, professeur de 2ème catégorie au lycée de l'Oustal à Villeneuve-sur-Lot (47).

Madame Agnès ZOBEL, chargée de mission auprès du chef du service des ressources humaines,

Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

4<sup>ème</sup> catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),

Madame Véronique ROBERT, professeure de 4<sup>ème</sup> catégorie à l'institut « François Marty » à Monteils (12).

Madame Agnès ZOBEL, chargée de mission auprès du chef du service des ressources humaines,

Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

**Article 2**

L'arrêté du 2 juin 2022 fixant la composition du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> catégorie est abrogé.

Fait le **09 JAN. 2023**

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et par délégation,

Le sous-directeur  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC